



La mécanique du système d'évaluation de la relativité des emplois¹

Chacune des catégories d'emploi sans prédominance, dont la nôtre, est évaluée selon un système d'évaluation composé de quatre facteurs - **Effort, Responsabilités, Qualifications et Conditions de travail** - qui se divisent en dix-sept sous-facteurs. Pour chacun des sous-facteurs correspond une série d'énoncés servant à déterminer le niveau (la gradation) qui reflète le plus « adéquatement » l'emploi évalué. Ce plan comporte des règles qu'il est utile de mentionner.

1. Chacun des sous-facteurs a une pondération différente. Ainsi, le sous-facteur 2 – Raisonement, comporte 7 niveaux et permet d'obtenir au maximum 140 points alors que le sous-facteur 10 – Formation professionnelle comporte 12 niveaux permettant d'obtenir 216 points au maximum.
2. Certains sous-facteurs ont une pondération plus importante que d'autres. Il y a, par exemple, une différence de 20 points entre deux niveaux du sous-facteur 2 – Raisonement alors que la différence est de 5 points entre deux niveaux du sous-facteur 17 – Risques inhérents.
3. Certains sous-facteurs comportent une échelle d'interruptions ou de fréquence ou encore plusieurs aspects différents. Dans ces cas, le guide propose une grille de transposition afin d'obtenir une cote agrégée pour le sous-facteur.
4. Le rangement 1 débute à 176 points. Tous les rangements se succèdent et ont un intervalle de 29 points. Ainsi, le rangement 2 commence à 205 points, soit 29 points de plus que le rangement 1.

¹ Pour les détails concernant le système d'évaluation, le lecteur est invité à consulter « Le système d'évaluation des emplois » disponible auprès de son syndicat.

Tableau synthèse des facteurs et des sous-facteurs

Voici sous la forme d'un tableau synthèse les 4 facteurs et les 17 sous-facteurs du plan d'évaluation des emplois. Seuls les niveaux des sous-facteurs en litige sont plus explicitement définis.

FACTEURS	SOUS-FACTEURS [NIVEAUX]
EFFORTS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Autonomie [de 1 « activités à réaliser sont fixés à l'avance » à 7 « auto-élaboration des politiques et des objectifs généraux »] 2. Raisonnement [de 1 « situations à traiter sont semblables et routinières » à 7 « situations à traiter nécessitent une recherche exhaustive et une synthèse »] 3. Créativité 4. Concentration et attention sensorielle 5. Efforts physiques
RESPONSABILITÉS	<ol style="list-style-type: none"> 6. Responsabilités à l'égard d'un programme ou d'une activité et des ressources financières ou matérielles. 7. Responsabilités à l'égard des personnes 8. Responsabilités à l'égard des communications 9. Responsabilités de supervision et de coordination de personnes
QUALIFICATIONS	<ol style="list-style-type: none"> 10. Formation professionnelle 11. Expérience et initiation [de 1 « un mois et moins pour l'exercice normal de l'emploi » à 9 « plus de 7 ans pour l'exercice normal de l'emploi »] 12. Mise à jour des connaissances 13. Habiletés en relation interpersonnelles 14. Habiletés physique et dextérité manuelle
CONDITIONS DE TRAVAIL	<ol style="list-style-type: none"> 15. Conditions psychologiques 16. Conditions physiques 17. Risques inhérents

ANNEXE

Nombre de points attribués à tous les niveaux pour tous les sous-facteurs

SF	SOUS-FACTEURS	NIVEAUX																							
		1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5	6	6.5	7	7.5	8	8.5	9	9.5	10	11	11	12	12	
1	AUTONOMIE	20		40		60		80		100		120		140											
2	RAISONNEMENT	20		40		60		80		100		120		140											
3	CRÉATIVITÉ	8		16		24		32		40															
4	CONCENTRATION ET ATTENTION SENSORIELLE	7		14		21		28		35		42													
5	EFFORTS PHYSIQUES	6		12		18		24		30		36		42											
6	RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD D'UN PROGRAMME OU D'UNE ACTIVITÉ ET DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES	20		40		60		80		100		120		140		160		180		200					
7	RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES PERSONNES	6		12		18		24		30		36		42											
8	RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES COMMUNICATIONS	8		16		24		32		40		48		56		64		72		80		88			
9	RESPONSABILITÉS DE SUPERVISION ET DE COORDINATION DES PERSONNES	5		10		15		20		25		30		35		40									
10	FORMATION PROFESSIONNELLE	18	27	36	45	54	63	72	81	90	99	108	117	126	135	144	153	162	171	180	189	198	207	216	

11	EXPÉRIENCE ET INITIATION	17	34	51	68	85	102	119	136	153										
12	MISE À JOUR DES CONNAISSANCES	8	16	24	32	40														
13	HABILETÉS EN RELATIONS INTERPERSONNELLES	7	14	21	28	35	42													
14	HABILETÉS PHYSIQUES ET DEXTÉRITÉ MANUELLE	8	15	24	33	42														
15	CONDITIONS PSYCHOLOGIQUES	6	12	18	24	30	36													
16	CONDITIONS PHYSIQUES	6	12	18	24	30	36													
17	RISQUES INHÉRENTS	6	11	16	21	26	31	36												

Le tableau ci-dessus présente le nombre de points attribués à tous les niveaux de tous les sous-facteurs. Ainsi, pour le sous-facteur 2 – Raisonnement, le niveau 6 correspond à 120 points. Certains sous-facteurs ont donc un poids plus important que d'autres. Il y a, par exemple, une différence de 20 points entre deux niveaux du sous-facteur 2 alors que la différence est de 5 points entre deux niveaux du sous-facteur 17 – Risques inhérents.